



Bornage judiciaire d'un terrain

Par **coco**, le **29/11/2009** à **19:20**

Bonjour,
Je suis en conflit avec un de mes voisins à propos de la limite de nos propriétés, il affirme qu'un morceau de ma parcelle qui longe son terrain, lui appartient ainsi que les arbres situés dessus. Pour compliquer la situation, il a coupé les arbres malgré mon désaccord.
Pour information, mon acte notarié mentionne que toutes les haies m'appartiennent.
Nous avons déjà fait intervenir un géomètre expert qui a confirmé les limites actuelles, donc que la partie de terrain que mon voisin voulait récupérer m'appartient vraiment.
Mon voisin a refusé de signer le bornage, j'ai donc fait appel au conciliateur de la République afin de trouver un terrain d'entente, ce qui n'a rien donné, mon voisin n'a rien voulu entendre. Le conciliateur m'a donc conseillé de faire procéder à un bornage judiciaire.
Le juge a décidé que les frais de bornage seraient partagés entre les deux parties.
Nous devons régler ces frais pour le 26 novembre et là, coup de théâtre, mon voisin refuse de payer !!!
Que se passe-t-il dans ce cas ?
Mon avocat ne le sait pas lui-même, je suis inquiet !
Avez-vous des conseils ou avez-vous vécu une situation semblable ?
Je vous remercie d'avance.

Par **Tisuisse**, le **29/11/2009** à **22:28**

Bonjour,
Vous payez la totalité mais vous demanderez au tribunal la fixation de dommages et intérêts que devra vous verser votre voisin avec astreinte et intérêts de retard. C'est votre seule façon de vous en sortir car, dans le cas contraire, l'affaire va s'éterniser des années durant.

Par **coco**, le **29/11/2009** à **22:33**

Bonsoir,
Merci pour votre réponse.
J'aurais encore une question, je ne toucherais le remboursement de tout ces frais uniquement si je gagne ?
Merci encore.